Loi de Réforme des Retraites (Projet après 1^{ère} lecture Assemblée Nationale)

Evolution des plafonds de déductibilité fiscale des cotisations retraite et prévoyance pour les salariés et les TNS

	Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} janvier 2004 (Projet)
Retraite	Principe: 19 % de 8 P*	Principe: 8 % de la rémunération annuelle
Salariés		
	Montant de l'enveloppe : 44 360 € Contenu de l'enveloppe : cotisations	brute, retenue dans la limite de 8 P
Contrats Article 83	Tr	Enveloppe maximum: 18 677,76 €
	patronales et salariales des régimes vieillesse	Contenu de l'enveloppe: cotisations
	de base + complémentaires AGIRC/ARRCO +	patronales et salariales Article 83 retraite +
D.4	Article 83 retraite et prévoyance	abondement employeur PPESVR
Retraite	Principe: 19 % de 8 P	Principe: 10 % du bénéfice imposable retenu
TNS	Montant de l'enveloppe : 44 360 €	dans la limite de 8 P, augmenté de 15 % de la
Contrats Madelin	Contenu de l'enveloppe : cotisations aux	fraction de ce revenu comprise entre 1 P et 8 P
	régimes de retraite de base + complémentaires	Enveloppe maximum : 23 347,20 € (base)
	obligatoires + Madelin retraite et prévoyance	+ 30 643,20 € (compl.)
		Déduction plancher : 10 % de 1 P : 2 918,40 €
		Contenu de l'enveloppe : cotisations
		facultatives aux régimes obligatoires +
D 4 '4	D: : 70/12D	Madelin retraite + PPESVR
Retraite	Principe: 7 % de 3 P	Principe: 10 % du bénéfice imposable retenu
TNS agricoles	Montant de l'enveloppe : 6 129 €	dans la limite de 8 P, augmenté de 15 % de la
« ex-Coreva »	Contenu de l'enveloppe : Madelin agricole	fraction de ce revenu comprise entre 1 P et 8 P
dit « Madelin	En 4indian manufactural and and 1	Enveloppe maximum : 23 347,20 € (base)
agricole »	En cas de souscription pour le conjoint ou les	+ 30 643,20 € (compl.)
	membres de la famille : 1/3 du plafond pour	Déduction plancher : 10 % de 1 P : 2 918,40 €
	chacun (2 043 €)	Contenu de l'enveloppe : cotisations
		facultatives aux régimes obligatoires +
D/	Discourse A 12 of the second of of the seco	Madelin agricole + PPESVR
Prévoyance	Principe : A l'intérieur de l'enveloppe Retraite,	Principe: 7 % de 1 P (2 043 €) + 3 % de la
Salariés Contrats Article 83	3 % de 8 P	rémunération annuelle brute
Collulats Afficie 65	Montant de l'enveloppe : 7 004 €	Enveloppe maximum : 3 % de 8 P : 7 004 €
	Contenu : Idem Retraite	Contenu de l'enveloppe : cotisations
D(Discourse A 12 of the second of 12 of the second of the se	patronales et salariales Article 83 prévoyance
Prévoyance	Principe : A l'intérieur de l'enveloppe Retraite,	
TNS	3 % de 8 P	bénéfice imposable
Contrats Madelin	Montant de l'enveloppe : 7 004 €	Enveloppe maximum : 3 % de 8 P : 7 004 €
D / 11 1 1	Contenu: Idem Retraite	Contenu de l'enveloppe : Madelin prévoyance
Perte d'emploi	Principe : A l'intérieur de l'enveloppe Retraite,	Principe: 1,875 % du bénéfice imposable
TNS	1,5 % de 8 P	retenu dans la limite de 8 P
Contrats Madelin	Montant de l'enveloppe : 3 502 €	Enveloppe maximum: 8 755,20 €
	Contenu : Idem Retraite	Déduction plancher : 2,5 % de 1 P : 730 €
		Contenu de l'enveloppe : Madelin perte
	77/	d'emploi
PERP	Néant	Principe: 10 % des revenus d'activité
		professionnelle**, retenus dans la limite de 8 P
		Enveloppe maximum : 23 347,20 €
		Déduction plancher : 10 % de 1 P : 2 918,40 €
		Contenu de l'enveloppe : cotisations retraites
Plafond global		<u>déduites sur : PREFON + contrats article 83</u>
Plafond global		déduites sur : PREFON + contrats article 83 + la déduction de base Madelin et Madelin
Plafond global		déduites sur : PREFON + contrats article 83 + la déduction de base Madelin et Madelin agricole + abond. empl. PPESVR + PERP
Plafond global		déduites sur : PREFON + contrats article 83 + la déduction de base Madelin et Madelin

^{*} P : Plafond annuel de la sécurité sociale

P en 2003 : 29 184 € 8 P : 233 472 €

- traitements et salaires retenus pour leur montant net imposable
- rémunérations des gérants majoritaires retenues pour leur montant net imposable bénéfices professionnels imposables

^{**} Revenus professionnels à retenir pour la détermination du plafond global :